



**Un système de soins de santé  
connecté — Accéder à vos dossiers  
de santé électroniques**

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi on vous demande de remplir un formulaire d'admission (renseigner vos antécédents médicaux, vos médicaments, etc.) à chaque visite médicale? Cette pratique existe en grande partie, car les prestataires de soins de santé ne s'échangent pas automatiquement leurs informations sur les patients. À moins qu'on ne les lui demande, un prestataire de soins de santé (PSS) ne peut pas consulter les informations qu'un prestataire rattaché à un autre centre a documentées. Par exemple, votre pharmacien ne peut pas consulter l'intégralité de vos antécédents médicaux, mais seulement ceux que le médecin prescripteur partage avec lui dans le cadre d'une ordonnance particulière. Il en est ainsi parce qu'historiquement, la télécopie était le seul moyen de partager les dossiers de santé. Malgré les technologies modernes, ces machines demeurent la technologie standard utilisée pour partager les dossiers médicaux<sup>1</sup>.

## **Au sujet des dossiers de santé des patients**

Chaque patient a un dossier de santé et les dossiers de santé électroniques (« DSE ») deviennent la norme pour les documenter. La plupart du temps, ces dossiers sont rattachés au cabinet d'un prestataire et non à un patient individuel, et le dossier de santé complet d'un patient est éparpillé dans plusieurs cabinets et centres de prestataires, ce qui crée une « fragmentation » des dossiers de santé<sup>2</sup>.

Lorsque c'est le cas, les DSE peuvent être incomplets, ou ne pas contenir les informations nécessaires pour traiter correctement un patient, ce qui augmente le risque d'erreurs médicales<sup>1</sup>. Lorsqu'une personne est confrontée à un diagnostic de cancer du sein, cela signifie que les différents prestataires de soins en oncologie n'ont pas une image claire et complète des antécédents médicaux. Avoir accès à ces informations peut être utile pour prodiguer des soins holistiques et personnalisés, éviter la duplication des tests et prévenir les interactions médicamenteuses. La fragmentation des dossiers de santé peut aussi vous obliger à répéter et à reparler de vos antécédents médicaux à chaque rencontre avec un prestataire de soins.

## ***Au sujet de l'interopérabilité des dossiers de santé électroniques***

Les patients ont besoin d'une approche permettant de partager leurs antécédents médicaux qui les accompagne plutôt que d'une approche qui reste limitée au prestataire ou au centre individuel. Le **système de soins de santé connecté** est l'une des manières d'y parvenir, et celui-ci va bien au-delà du simple partage des dossiers médicaux. Dans un système connecté, l'information circule de manière fluide entre les prestataires<sup>3</sup>. Lorsque les DSE sont connectés, les informations sur la santé et les dossiers accompagnent la personne et sont facilement échangés entre les prestataires<sup>2</sup>. Malgré les préoccupations en matière de vie privée associées à un tel système, les lois en la matière garantissent le partage sécuritaire des informations concernant la santé des patients<sup>1</sup>. Les prestataires doivent assurer le transfert confidentiel des informations médicales entre eux<sup>2</sup>.

Lorsque les prestataires peuvent partager et accéder aux dossiers des patients, il en découle de nombreuses conséquences positives pour les patients, les prestataires et le système de santé. En plus de réduire les erreurs médicales et d'améliorer la sécurité, les DSE entièrement connectés réduisent le stress des patients et des PSS<sup>2, 1, 4</sup>. Les DSE connectés réduisent aussi les visites inutiles dans les établissements de soins primaires et à l'urgence, ce qui se traduit par une diminution des kilomètres parcourus pour se rendre aux rendez-vous, moins de temps passé dans les centres médicaux et moins d'absentéisme au travail ou à l'occasion d'autres activités<sup>2</sup>.

## Le système au Canada

Le Canada accuse un retard considérable par rapport aux autres pays du Commonwealth en ce qui a trait au partage des DSE<sup>5</sup>. En fait, aucune région au Canada ne dispose d'un système de santé véritablement interopérable<sup>2</sup>, mais chaque région dispose d'éléments épars d'un système de soins de santé connecté<sup>2</sup>. Par exemple, presque toutes les régions accordent aux patients un certain degré d'accès aux DSE, mais le type d'accès et le moment où l'on peut y accéder varie d'une région à l'autre<sup>6</sup>. Pour les patients, cela signifie qu'ils ne disposent pas d'une manière unique et normalisée d'accéder à leurs informations médicales, ce qui entraîne des iniquités en santé. Des normes et des règlements sont nécessaires au niveau provincial et national pour y remédier<sup>2</sup>.

1 — Favaro, A. (Host). (13 avril 2023). *Les soins virtuels au Canada — Dr Ewan Affleck* [épisode de balado audio]. Dans *Balado d'information sur la santé au Canada*. Institut canadien d'information sur la santé.

2 — Alberta Virtual Care Coordinating Body. (2023). *Interoperability Save Lives*.

3 — Inforoute Santé du Canada. (n.d.). *Faciliter la connexion et la communication partout dans le réseau de la santé*. Inforoute Santé du Canada.

4 — Santé Canada. (6 juin 2024). *Le gouvernement du Canada présente la Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada*. Gouvernement du Canada.

5 — Institut canadien d'information sur la santé. (2 août 2023). *Un meilleur accès à l'information électronique sur la santé pour de meilleurs systèmes de santé*. Institut canadien d'information sur la santé.

6 — Basky, G. (2019). *Some provinces still delay access to health records via patient portals*. *Canadian Medical Association Journal*. 191(48).

# Défendre l'interopérabilité des dossiers de santé électroniques

Les DSE normalisés constituent un maillon crucial d'un système interopérable, mais seuls, ils ne se traduiront pas automatiquement en un accès aux DSE, ou en un système entièrement ineteropérable<sup>2</sup>. Pour répondre à cela, le gouvernement fédéral met en place la [Charte pancanadienne des données sur la santé](#) et mettra bientôt en place la [Loi visant un système de soins de santé connecté au Canada](#) (automne 2024). Ces politiques visent à fixer un cadre de travail pour utiliser les DSE d'une manière interopérable. Le Canada élabore également des outils pour guider le passage à des DSE intégrés et l'interopérabilité des données sur la santé<sup>3</sup>.

Les preneurs de décision dans le domaine des soins de santé souhaitent entendre des Canadiens comme vous s'exprimer sur les raisons pour lesquelles les DSE sont importants pour eux. À mesure de l'élaboration de normes et de réglementations régissant les DSE, vous exprimer sur votre souhait visant à accéder à vos dossiers est une manière d'influencer une transition vers un système de soins de santé connecté.

## Quatre manières de défendre une amélioration de l'accès aux DSE

1. Apprenez comment accéder à vos dossiers de santé. Ce simple geste peut avoir de grosses conséquences, car il génère une demande visant à augmenter l'accès. Cette demande se traduit par une amélioration du partage des DSE et d'une prise en charge centrée sur le patient.
2. Partagez vos points de vue avec Inforoute Santé du Canada au moyen de l'un de leurs [forums communautaires](#) ou [groupes de travail](#). Inforoute est un organisme qui élabore des normes pour les DSE centrés sur les patients. Les commentaires qu'ils recueillent dans leurs forums communautaires contribuent à ce travail.
3. Contactez votre [député](#) fédéral, provincial ou territorial et exprimez votre soutien pour mieux avoir accès à votre DSE. En lui faisant savoir à quel point cet accès est précieux, il ou elle peut devenir votre partenaire en relayant vos préoccupations auprès des décideurs en matière de santé. Vous trouverez votre député fédéral (en utilisant votre code postal) sur : <https://www.noscommunes.ca/members/fr>
4. Contactez notre ministre fédéral de la Santé, ou votre [ministère provincial de la Santé](#), concernant la nécessité d'améliorer l'accès aux DSE. Lorsque le public exprime son soutien en faveur de ces améliorations, les ministres peuvent agir plus rapidement. En novembre 2024, l'honorable Marc Holland est le ministre de la Santé du Canada. Il peut être contacté à l'adresse suivante : [mark.holland@parl.gc.ca](mailto:mark.holland@parl.gc.ca)